

## Saint Pierre de Chandieu Château de Rajat

Echelle : 1/2500

Equidistance: 2,5m



VEGETATION	
	Terrain découvert
	Limite de végétation distincte
	Forêt
	Forêt - Course ralentie
	Forêt - Course difficile
	Forêt - Course impossible
	Gros arbre remarquable
	Arbre remarquable
	Souche
	Végétation basse
	Haie

  

EAU	
	Ruisseau
	Etendue d'eau infranchissable
	Trou d'eau

RELIEF	
	Courbe de niveau
	Levée de terre, talus
	Petite butte
	Petite butte allongée
	Abrupt de terre

  

ELEMENTS DUS A L'HOMME	
	Zone pavée ou graviers
	Route
	Mur, mur infranchissable
	Chemin
	Sentier
	Sentier peu visible
	Clôture infranchissable
	Zone interdite d'accès
	Bâtiments
	Bâtiments : passage couvert
	Jeu
	Lampadaire
	Banc
	Bloc pierre
	Objet particulier
	Table
	Zone interdite
	Portail (peut être ouvert)



**Poinçon sur poteau (P) Poinçon sur arbre (A)**

- 37 - Banc (P)
- 38 - Talus (P)
- 42 - Arbre remarquable (P) Le plus au sud
- 44 - Arbre remarquable (P)
- 45 - Limite de Végétation. Angle E (P)
- 46 - Jonction de chemins (P)
- 49 - Jonction de chemins (P)
- 51 - Limite de végétation. Angle N-E(P)
- 52 - Limite de végétation. angle S-E (P)
- 56 - Limite de végétation. angle N-O (P)
- 57 - Limite de végétation. angle ouest (P)
- 59 - Bloc rocheux (P)
- 60 - Limite végétation. Angle S (P)
- 61 - Limite végétation. Angle N-E (A)
- 62 - Arbre remarquable (A)
- 63 - Limite de végétation Extrémité N (A)
- 64 - Arbre remarquable (A)
- 65 - Limite de végétation Angle S-E
- 66 - Arbre remarquable (A)
- 67 - Limite de Végétation. Angle sud (A)
- 68 - Limite de Végétation. Angle sud est (A)
- 69 - Arbre remarquable (A)
- 70 - Petite butte (A)
- 71 - Arbre remarquable (A)
- 72 - Bosquet. Côté nord (A)
- 73 - Arbre remarquable Le plus au N (A)

Carte de course d'orientation N°2019-D69-269	
Carte de base :	Surface :
Relevés : JC Gandon, B Minot	Dessin : B Minot (MAJ : Oct 2023)
Distribution : CDC069, Mairie de Saint Pierre de Chandieu	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès (mairie, ONF, etc.) :	
Numéro d'urgence : 15 ou 112	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	©FFCO-2019
Coordonnées CDCO :	